

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 15 MAI 2020

L'an deux mil vingt et le vendredi quinze mai à 09 h 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : M. X. BALLENGHIEN, Mme C. BOUE, M. C. BOURDIL, Mmes F. CASALE, H. COOMANS, MM. F. DUPOUEY, P. DUPOUY, R. FRAIRET, M. GABAS, B. GENDRE, B. KSAZ, F. LARROQUE, P. MARTIN et Mme L. TOISON.

Excusés ou absents : Mmes N. BARROUILLET, G. BIEMOURET, MM. G. CASTET, JP. COT, Mmes M-M. DALLA-BARBA, C. DASTE-LEPLUS, C. DEJEAN-DUPEBE, C. DUCARROUGE, P. ESPERON, M. V. GOUANELLE, Mme L. LABEDAN, M. C. LAPREBENDE, Mmes V. MANISSOL, Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, M. J-P. SALERS, Mme C. SALLES, MM. J. SAMALENS, C. TERRAIN et Mme I. TINTANE.

Ont donné procuration : Mme N. BARROUILLET à Mme C. BOUE, Mme G. BIEMOURET à M. P. MARTIN, M. G. CASTET à M. F. DUPOUEY, M. JP. COT à M. B. GENDRE, Mme M-M. DALLA-BARBA à M. R. FRAIRET, Mme C. DASTE-LEPLUS à M. C. BOURDIL, Mme C. DEJEAN-DUPEBE à M. B. GENDRE, Mme C. DUCARROUGE à M. F. LARROQUE, Mme P. ESPERON à M. M. GABAS, M. V. GOUANELLE à M. M. GABAS, Mme L. LABEDAN à Mme L. TOISON, M. C. LAPREBENDE à M. C. BOURDIL, Mme V. MANISSOL à M. X. BALLENGHIEN, Mme Y. RIBES à Mme L. TOISON, Mme H. ROZIS LE BRETON à M. P. DUPOUY, M. J-P. SALERS à Mme F. CASALE, Mme C. SALLES à M. F. DUPOUEY, M. J. SAMALENS à M. B. KSAZ, M. C. TERRAIN à Mme H. COOMANS et Mme I. TINTANE à M. X. BALLENGHIEN

Délibération adoptée à l'unanimité

OBJET : Budget Primitif 2020 : Synthèse des propositions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;

VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Départemental décide :

- d'adopter le budget primitif 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes en mouvements réels, à la somme de **316 500 000 €** tous budgets confondus (crédit long terme renouvelable inclus) et à **347 172 146,18 €** après prise en compte des mouvements d'ordre d'un montant de 30 672 146,18 €, comme présenté dans le document budgétaire figurant ci-joint.

La répartition par budget, en mouvements réels, est la suivante :

FONCTIONNEMENT €	Dépenses	Recettes
01 - BUDGET PRINCIPAL	235 543 787,79	260 029 684,44
47 - SATESE	814 291,78	827 340,78
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 145 909,00	2 367 095,57
51 - POLE THERMAL	1 080 196,31	1 200 372,31
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	1 859 588,00	1 961 861,00
57 - AUTODROME NOGARO	77 415,00	196 403,96
Total Fonctionnement	240 521 187,88	266 582 758,06
INVESTISSEMENT €	Dépenses	Recettes
01 - BUDGET PRINCIPAL	73 280 137,58	48 794 240,93
47 - SATESE	35 128,78	22 079,78
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 815 073,93	593 887,36
51 - POLE THERMAL	294 972,31	174 796,31
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	397 026,52	294 753,52
57 - AUTODROME NOGARO	156 473,00	37 484,04
Total Investissement	75 978 812,12	49 917 241,94
TOTAL	<u>316 500 000,00</u>	316 500 000,00

Le budget 2020 s'établit, en mouvements réels, à **314 695 948 €** hors inscription pour le crédit à long terme renouvelable (soit 1 804 052 € en dépenses et en recettes d'investissement), dont au titre du budget principal 307 019 873 €.

- de reprendre au budget primitif 2020 les résultats anticipés de la gestion 2019 avant le vote du compte administratif .

La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019 se présente, au budget primitif, ainsi qu'il suit :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT
		Déficit 002	Excédent 002	Déficit 001	Excédent 001	Besoin de financement (Art 1068)
01	BUDGET PRINCIPAL		25 313 800,25	12 979 187,68		12 979 187,68
47	SATESE	22 079,78			22 079,78	0,00
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES		1 091 525,46	346 897,86		346 897,86
51	POLE THERMAL	174 796,31			174 796,31	0,00
52	BATIMENT INDUSTRIEL DE CASTERA (*)		77 358,00		124 615,25	0,00
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS		294 753,52	294 753,52		294 753,52
57	AUTODROME NOGARO		133 878,00	37 484,04		37 484,04
	TOTAL :	196 876,09	26 911 315,23	13 658 323,10	321 491,34	13 658 323,10

(*) Résultat repris en 2020 sur le Budget Principal

Les résultats excédentaires de fonctionnement d'un montant de 26 911 315,23 € sont affectés, de façon anticipée, ainsi qu'il suit :

* 13 658 323,10 € permettent de couvrir les déficits de la section d'investissement (recette inscrite sur le compte 1068 et dépense inscrite sur le compte 001) ;

* le solde excédentaire de 13 252 992,13 € est affecté à la section de fonctionnement (recette inscrite sur le compte 002).

Le résultat 2019 du budget annexe du bâtiment industriel de Castéra-Verduzan est repris en 2020 sur le budget principal compte tenu de la clôture comptable de ce budget annexe.

Une délibération d'affectation définitive des résultats interviendra après le vote du compte administratif 2019.

Le Président,

Philippe MARTIN.

Délibération transmise et reçue en Préfecture le **18 MAI 2020**

Le Président du Conseil Départemental certifie que :

- la présente délibération a été affichée le **18 MAI 2020**
- et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du mois de Mai 2020.